

# Bienvenue au Centre de santé Saint-Claude Health Centre

**Livret à l'intention des clients  
en attente de placement**



# Table des matières

Bienvenue .....	4
Historique .....	4
Charte des droits des résidents .....	5
Jour de l'admission .....	11
Soins .....	11
Conseil des résidents et des familles.....	12
Articles à apporter .....	12
Services :	
Alimentation .....	15
Bénévoles .....	15
Buanderie .....	16
Coiffure .....	17
Compagnons .....	17
Échantillons et radiographies .....	17
Entretien des fauteuils roulants et des marchettes .....	17
Entretien ménager .....	18
Fourgonnette communautaire.....	18
Loisirs .....	19
Massothérapie .....	22
Musicothérapie .....	22
Numéros de téléphone .....	23
Pharmacie .....	23
Programme de la pastorale .....	23
Sécurité .....	24
Services d'entretien technique .....	25
Services financiers.....	26
Services sociaux .....	26
Soins des pieds.....	27
Soins infirmiers .....	27
Soins médicaux .....	27
Visites .....	28
WiFi .....	29
Dispositifs de contention .....	29
Environnement sans parfum.....	30
Mauvais traitements .....	30
Plaintes et inquiétudes .....	31

Programme de prévention des chutes .....	31
Programme de prévention des infections .....	32
Quitter une chambre de façon permanente .....	33
Respect au travail .....	33
<i>Safe Client Handling &amp; Injury Prevention Program (SCHIPP)...</i>	34

# Bienvenue

Bienvenue au Centre de santé Saint-Claude Health Centre. Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous aider à vous familiariser avec votre nouvel environnement. Nous mettrons tout en oeuvre pour que vous vous y sentiez à l'aise.

Ce livret contient une foule de renseignements utiles sur nos services ainsi que sur les règles et procédures à suivre. Nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions que vous et votre famille pourriez vous poser.

# Historique

Au cours des années '50, la communauté de Saint-Claude reconnaît le besoin d'améliorer les services médicaux et infirmiers offerts à ses résidents. Certains services sont offerts dans un petit foyer de soins infirmiers, mais les cas les plus graves doivent être acheminés vers d'autres établissements situés à l'extérieur de Saint-Claude.

En 1955, le gouvernement du Manitoba donne son approbation pour la construction d'un hôpital à Saint-Claude.

Le 21 janvier 1957 marque l'arrivée de trois membres de la congrégation des Filles de la Croix qui prennent en charge la prestation des soins infirmiers. Sous la direction assurée de Soeur Adrienne, l'unité de soins infirmiers, qui compte entre huit et dix lits et six berceaux, commence à offrir ses services à la communauté. On se souviendra toujours du dévouement des Soeurs et des bons soins qu'elles ont prodigués aux patients de l'hôpital.

Au début des années '70, le besoin d'un établissement de soins prolongés se fait sentir. Des fonds sont prélevés au nom du Manoir Saint-Claude et le gouvernement verse un montant égal à celui qui a été prélevé. On entreprend la construction du Pavillon

en 1981, qui ouvre officiellement ses portes en janvier 1982. Ce foyer de soins personnels de 18 chambres affiche depuis ce temps un taux d'occupation élevé. On effectue des rénovations à l'hôpital afin de centraliser les services de diététique et de buanderie.

En décembre 2005, l'hôpital prend un virage important avec la fermeture du service des urgences : ses dix lits sont dorénavant désignés aux soins transitoires.

Le Centre de bien-être St. Claude & Haywood ouvre ses portes en septembre 2013. Le Centre regroupe la clinique, une pharmacie détenue par des intérêts privés, une salle de conditionnement physique détenue et exploitée par la communauté. Les Soins à domicile, la Santé publique, la Santé mentale, une travailleuse sociale et deux massothérapeutes fournissent également leurs services au Centre.

## Charte des droits des clients

La Charte des droits des résidents a été élaborée par le Conseil des résidents et des familles en février 2000. Depuis, le personnel du Centre de santé Saint-Claude Health Centre s'applique à assurer le respect des droits énoncés dans le présent document en adoptant des directives qui s'y conforment.

Ce qui suit représente une liste de droits fondamentaux.

A titre de personne domiciliée en foyer de soins personnels, j'ai droit à des soins fournis dans un esprit de courtoisie et de respect qui favorise et protège ma dignité, mon autonomie, mon identité et mon individualité. J'ai le droit d'exiger que l'on :

- Frappe avant d'entrer et qu'on me laisse le temps de répondre;
- Me laisse choisir si je veux recevoir des visiteurs ou si je veux poursuivre un programme d'activités;
- M'accueille par mon nom quand j'entre dans une salle;
- Me dise quand on me déplacera ou quand on déplacera la chaise que j'occupe – et qu'on me regarde dans les yeux;
- Me fournisse des programmes appropriés à mon niveau de compréhension et d'aptitudes;

- Se rappelle que, bien que je sois incapable de parler, je peux encore entendre, comprendre et avoir des préoccupations;
- Me permette de vivre ma propre réalité;
- Me protège contre toute forme d'abus, d'exploitation ou de négligence;
- Me permette de mourir dans la paix et la dignité et en présence de ma famille;
- Me fournisse ainsi qu'à ma famille le soutien affectif et les conseils d'ordre spirituel nécessaires;
- M'aide à être aussi indépendant(e) que possible en mettant l'accent sur les forces qui me restent et en tenant compte de mes pertes;
- M'informe des noms des membres du personnel et des postes qu'ils occupent;
- Respecte l'inviolabilité de mon corps après ma mort.

J'ai le droit d'être logé(e), nourri(e), vêtu(e) et soigné(e) conformément à mes besoins et dans des conditions le plus semblables possible à celles de mon domicile privé, y compris le droit :

- À des températures confortables dans ma chambre;
- À une ventilation adéquate;
- De m'asseoir et d'avoir des relations avec les personnes que je préfère lors des repas et autres événements;
- D'être coiffé(e) à mon goût, de pouvoir me regarder dans un miroir et de porter du vernis à ongles à l'occasion;
- À une routine stable, prévisible mais néanmoins flexible comme celle, autant que possible, j'avais chez moi avant mon admission;
- À de l'aide pour changer mes vêtements s'il m'arrive de les souiller;
- D'avoir régulièrement des rendez-vous chez le dentiste et l'optométriste;
- D'être soigné(e) selon mes besoins et désirs qui peuvent être appelés à changer. Par exemple : si je suis malade, qu'on me laisse me reposer davantage ou si je me lève la nuit, que l'on ne me force pas à retourner au lit;

- À des soins spécialisés selon les ressources disponibles, pour améliorer et stimuler la communication si j'ai des difficultés en ce sens ou que j'en suis incapable;
- À des préparations alimentaires agréables et appétissantes;
- À de l'aide si je suis incapable de manger seul(e);
- À la sécurité durant les repas. Par exemple : une table où déposer mon café ou une surveillance accrue si j'ai tendance à m'étouffer facilement;
- À un choix d'aliments qui répondent à mes besoins diététiques – et à la possibilité de pouvoir demander un mets particulier à l'occasion;
- Au même choix d'aliments que celui offert aux autres résidents;
- Que l'on tienne compte de mes dégoûts alimentaires et qu'on les respecte;
- Que l'on surveille le niveau de bruit dans mon environnement et qu'on s'assure de mon confort, surtout à l'heure des repas et durant la nuit;
- Que l'on favorise les relations sociales et l'atmosphère de famille (en plaçant les meubles de façon opportune, en encourageant les visites et en traitant les visiteurs avec courtoisie, gentillesse et considération – par exemple : en leur offrant du café si j'en suis incapable);
- D'être informé(e) et consulté(e) au sujet des politiques du Pavillon;
- A la flexibilité dans l'utilisation des lieux publics de l'établissement.

J'ai le droit d'accepter ou de refuser une thérapie, y compris un médicament, en conformité avec la loi, et d'être informé(e) des conséquences. Si je suis hors d'état de manifester ma volonté, mon représentant peut le faire à ma place, y compris le droit :

- D'obtenir tous les renseignements pertinents qui me concernent, y compris les diagnostics et traitements médicaux, et la possibilité pour moi-même ou un membre de ma famille de prendre part aux décisions importantes concernant mes soins;
- De m'expliquer les conséquences de ma décision de refuser des soins ou d'y consentir;
- De prendre des décisions informées concernant les directives en matière de soins de santé, de réanimation cardio-pulmonaire,

l'ordonnance de ne pas réanimer, les niveaux d'intervention et mes soins;

- De consulter mes dossiers et documents médicaux;
- D'être libre de contraintes matérielles et chimiques;
- De faire l'objet de mesures d'évaluation et d'intervention appropriées pour la lutte contre la douleur.

J'ai le droit de prendre des décisions, d'exercer ma liberté, de m'exprimer et de me déplacer, y compris la liberté de :

- Pratiquer la religion et la culture, et parler la langue de mon choix;
- Communiquer, rencontrer, rendre visite et recevoir mes amis et ma famille en privé et sans interférence, si je le désire;
- Etre libre de mes mouvements dans les endroits publics de l'établissement ;
- Planifier et choisir mes activités sociales, éducatives, culturelles, religieuses et récréatives;
- Apporter des biens personnels, des articles familiers et des articles de décoration qui resteront dans ma chambre;
- Choisir les vêtements que je désire porter à chaque jour;
- Recevoir des réponses claires et concises à mes questions;
- Participer au Conseil des résidents et des familles;
- Offrir des conseils et des recommandations quant aux politiques organisationnelles du Pavillon;
- Avoir la possibilité de loger une plainte et avoir l'assurance qu'on y donnera suite;
- Avoir accès à des goûters supplémentaires si ma santé le permet;
- Rester en contact avec la communauté afin de me tenir au courant des activités communautaires;
- Initier des activités communautaires ou y assister;
- Gérer mes finances personnelles;
- Exercer mes droits en tant que citoyen(ne), notamment le droit de participer à un comité de bénéficiaires et le droit de voter pour le candidat de mon choix;
- Garder et consommer de l'alcool dans ma chambre;
- Assumer la responsabilité de mes actes.



J'ai le droit à la préservation de mon intimité, de mon espace et de mes effets personnels pendant la prestation des soins ou les traitements médicaux, y compris le droit :

- Au respect de la confidentialité de mon traitement, de mon dossier médical et de mes renseignements personnels;
- D'être seul(e) si je le désire et d'exclure les autres de ma chambre;
- D'éviter les grands groupes si cela me gêne; d'avoir l'aide de bénévoles au besoin;
- De choisir un membre du personnel de mon sexe pour me soigner lorsque possible (surtout pour les bains);
- Que mes soins et mon traitement se fassent en privé;
- D'être recouvert d'une serviette dans la salle de bains autant que possible;
- Que l'on m'explique ce que l'on fait lorsqu'on me soigne, à chaque étape du traitement;
- De choisir de porter plus de vêtements de protection lors des promenades pour ma propre sécurité;
- Au respect du caractère privé de ma correspondance personnelle.

J'ai le droit à un milieu de vie propre et sans danger, y compris le droit :

- Que ce que je renverse soit nettoyé;
- À ce que le personnel, les bénévoles et les membres de ma famille aient la formation voulue pour me soigner et me transporter;
- À des passerelles non encombrées de piétons, de fauteuils roulants ou d'équipement;
- À des chambres bien entretenues;
- À une surveillance adéquate en tout temps;
- À l'accès à des lieux extérieurs sécuritaires;
- À des vêtements bien entretenus.

Si ma faculté cognitive est affaiblie ou que l'on me considère incompetent(e), j'ai droit au respect de mes décisions pourvu que ma santé et ma sécurité, et celles d'autrui, ne soient pas mis en cause.

- Si je dis «non» face à quelque chose que vous voulez que je fasse, veuillez respecter ma décision;

- Si je fais quelque chose dont vous désapprouvez, veuillez respecter cette décision si elle ne cause aucun tort;
- Si mes décisions ont des conséquences néfastes, j'ai droit à une explication et à une persuasion non-coercitive de la part du personnel. Si je me trouve en grand danger immédiat, j'ai droit à ce que vous interveniez pour ma sécurité et à ce que vous discutiez plus tard de la question avec l'équipe multidisciplinaire et ma famille;
- Si mes décisions ont des conséquences néfastes à long terme, j'ai droit à ce que l'équipe multidisciplinaire et ma famille décident si mes décisions seront respectées ou non. Les questions qui suivent seront prises en considération avant de subordonner mes choix de vie aux décisions de quelqu'un d'autre :
  - Qu'est-ce que je dirais si j'étais bien?
  - Si l'on me force à obéir, quel résultat néfaste cela aura-t-il? Est-ce que j'aurai peur? Est-ce que je serai déprimé(e)? Est-ce que cela me mettra en colère, me rendra agressif(ive)? Est-il possible que, à cause de la façon dont vous me traitez, je devienne frustré(e) au point où vous envisagerez de recourir à la contrainte chimique ou à la contrainte matérielle?
- Mon comportement représente-t-il un véritable problème de santé et de sécurité ou est-il plutôt frustrant et inconfortable pour le personnel?
- Les conséquences favorables de votre traitement ont-elles plus de poids que les conséquences néfastes d'aller à l'encontre de ma volonté? Même si la réponse est affirmative, veuillez tenir compte de toutes les autres questions avant de prendre votre décision.
- Comment votre décision améliorera-t-elle la qualité de ma vie?
- Si vous m'imposez votre volonté, est-ce que je me sentirai humilié(e) et déshumanisé(e)? Sentirai-je que l'on me traite comme un enfant plutôt que comme l'adulte que je suis?

# Jour de l'admission

Il se peut que votre première journée au Centre de santé Saint-Claude Health Centre soit quelque peu stressante. Même s'il ne s'agit que d'un séjour temporaire jusqu'au moment où vous serez admis dans un foyer de soins personnels de votre choix, nous vous suggérons de prendre le temps de ranger vos effets personnels.

Veillez prendre note que vous devrez partager votre chambre avec un autre client et que, selon les besoins de nos autres clients et/ou de l'admission d'un nouveau client, il est possible que vous deviez déménager dans une autre chambre.

## Soins

L'évaluation et la planification font partie d'un processus continu.

Votre participation et celle de votre famille sont très importantes dans ce processus. Aidez-nous à faire en sorte que votre séjour parmi nous soit non seulement agréable mais qu'il réponde en tous points à vos besoins. Vous pouvez y participer de la façon suivante :

- En étant tout à fait franc lorsqu'il s'agit de nous faire connaître vos besoins quotidiens, vos goûts et dégoûts.
- En participant à la conférence d'admission, à celle qui aura lieu six semaines après votre admission et la conférence annuelle (le cas échéant).  
*En raison de la pandémie de la COVID-19, ces conférences n'ont présentement pas lieu.*
- En participant au Conseil des résidents et des familles.
- En répondant aux sondages que nous vous remettrons.

# Conseil des résidents et des familles

Le Conseil des résidents et des familles se compose de clients, de membres de leurs familles, d'une préposée aux activités récréatives et de la Responsable de l'établissement. Ensemble, ils examinent et mettent sur pied divers projets à l'intention des clients. Le groupe discute également de ce qui touche la qualité de vie des clients.

Le Conseil se réunit à tous les deux mois. Vous et votre famille êtes encouragés à assister à ces réunions. Une préposée aux activités récréatives communiquera avec vous quelques jours avant chaque réunion pour vous en laisser savoir la date.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, deux réunions ont lieu : une en personne avec les résidents et l'autre par téléphone avec les familles.*

## Articles à apporter

### Literie et serviettes

Les serviettes et la literie (draps, couverture, couvre-lit) sont fournies par le service de buanderie. Si vous le préférez, vous pouvez apporter votre couvre-lit, votre oreiller (celui-ci doit être fait de matériaux retardant l'embrassement) ou tout autre article de literie. Assurez-vous toutefois que des étiquettes portant votre nom y sont cousues.

### Vêtements

Vous et votre famille serez responsables de l'achat de tous vos vêtements. Vos vêtements doivent être clairement étiquetés afin de vous assurer qu'ils vous soient retournés sans délai après la lessive.

Nous vous suggérons d'apporter les articles suivants :

- 5 Pantalons
- 5 Chemises/chemisiers
- 2 Chandails
- 5 Camisoles (ou 3 soutien-gorge)
- 6 Sous-vêtements
- 6 Paires de bas
- 5 Pyjamas/chemises de nuit
- 2 Robes d'intérieur
- 2 Paires de chaussures
- 1 Paire de pantoufles
- 1 Paire de bottes (hiver)
- 2 Vestes (hiver et été)
- 1 Paire de gants/mitaines (hiver)
- 2 Chapeaux (hiver et été)
- 2 Ceintures ou bretelles

Si vous êtes en fauteuil roulant, il se pourrait que vous ayez besoin de vêtements adaptatifs tels que pantalons, chemises/chemisiers et pyjamas/chemises de nuit qui sont munis d'une ouverture au dos. Le port de vêtements adaptatifs favorise le confort, l'aisance et la sécurité du client et du personnel quand il est l'heure de s'habiller. L'infirmière vous en parlera en temps et lieu.

Étiquettes pour vêtements : Vous pouvez vous procurer des étiquettes auprès de la Superviseure - Entretien ménager et Buanderie, et ce, à un coût minime. Les étiquettes appliquées au fer à repasser ont tendance à se décoller ; il est donc préférable de les coudre. Les étiquettes doivent être cousues conformément aux directives suivantes :

<u>Article</u>	<u>Où appliquer l'étiquette</u>
Chemises, chemisiers, manteaux, robes, chandails, chemises de nuit, hauts de pyjamas, camisoles, jupons, blousons de survêtements, vestons	A l'intérieur/extérieur de l'encolure

Jupes, pantalons de survêtements, bas de pyjamas	A l'intérieur/extérieur, au dos
Caleçons longs et courts, sous-vêtements	A l'intérieur/extérieur, au dos
Bas	A la verticale, à l'intérieur/extérieur
Soutien-gorge	A l'intérieur/extérieur, au dos

## Effets personnels

### Articles divers :

Rasoir électrique (À noter : Un membre du personnel pourra raser les poils disgracieux du visage de la clientèle féminine.)

Déodorant

Shampooing et revitalisant

Papiers-mouchoirs

Brosse à dents ultra-souple à large manche

Dentifrice

Brosse et peigne à cheveux

Nettoyant et fixatif pour prothèses dentaires

Art mural et photos : Un babillard est à la disposition de chaque client. L'affichage d'art mural et de photos est limité à ce babillard.

Fauteuils inclinables : En raison du manque d'espace dans les chambres devant être partagées, nous ne pouvons vous permettre d'apporter votre fauteuil de la maison.

Courrier : Si vous le désirez, vous pouvez faire diriger votre courrier au Centre de santé St. Claude Health Centre. Votre nouvelle adresse sera donc :

*(Votre nom)*

Centre de santé Saint-Claude Health Centre

Case postale 400

Saint-Claude, MB R0G 1Z0

Votre courrier vous sera livré tous les jours, du lundi au vendredi. Vous pouvez faire affranchir votre courrier au bureau de

l'administration dont le personnel verra également à ce que votre courrier soit acheminé au bureau de poste.

Journaux : Des exemplaires gratuits du quotidien Winnipeg Free Press sont disponibles à tous les jours. Si vous préférez recevoir votre propre exemplaire, vous pouvez vous abonner en composant le 1-800-542-8900 ou en visitant leur site web au [www.winnipegfreepress.com](http://www.winnipegfreepress.com).

## Services

### Alimentation

Une diététiste offre des séances de consultation sur l'alimentation et la nutrition.

Vous pouvez prendre un repas ou un café en compagnie de visiteurs en tout temps. Des frais s'appliqueront cependant pour les aliments et breuvages consommés par les visiteurs. Si vous le souhaitez, vous pouvez réserver une salle privée pour vous et vos invités. Les réservations doivent être effectuées auprès du personnel de la cuisine avant 10 h 30 pour le dîner et avant 15 h 30 pour le souper.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, nous ne pouvons présentement offrir de repas aux visiteurs.*

### Bénévoles

Un certain nombre de bénévoles consacrent leur temps à diverses activités tels que jouer au bingo, la décoration, les sorties et promenades, jeux, parties de cartes, artisanat, chant et lecture.

Les bénévoles viennent au Centre de santé Saint-Claude Health Centre quand ils le peuvent et nous faisons appel à leurs services au besoin. Les amis ou membres de la famille d'un client qui

désirent faire du bénévolat peuvent communiquer avec la Responsable de l'établissement. Nous serions heureux de les compter parmi nous !

*En raison de la pandémie de la COVID-19, nous ne pouvons présentement pas faire appel aux services de bénévoles.*

## Buanderie

Le personnel de la buanderie lavent les vêtements cinq fois par semaine et se charge de vous retourner les vôtres. Compte tenu de la grande quantité de lessive faite à tous les jours, nous ne pouvons apporter autant de soins que vous à chacun de vos vêtements.

Procurez-vous des vêtements qui se lavent facilement, qui sont solidement confectionnés et qui ne rétrécissent ni ne se froissent facilement. Nous vous demandons d'assurer l'entretien des articles délicats lavables et des vêtements devant être nettoyés à sec.

Nous déconseillons les vêtements en laine car ceux-ci rétrécissent facilement au lavage. Le Centre de santé St. Claude Health Centre n'est pas responsable des vêtements perdus ou endommagés. Afin d'éviter les vêtements perdus, assurez-vous d'étiqueter les nouveaux vêtements dès leur acquisition. Tout vêtement sans étiquette sera gardé pour une période de trois mois après quoi il sera donné aux moins fortunés.

Le personnel affecté à la buanderie peut s'occuper des vêtements qui nécessitent un léger raccommodage ; toutefois, les cas plus sérieux et les retouches relèvent de votre responsabilité. Au besoin, vous pouvez faire appel aux services d'une couturière du Centre de santé Saint-Claude Health Centre, à un tarif préétabli.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la Superviseure – Entretien ménager et Buanderie.



## Coiffure

Une coiffeuse vient au Centre de santé Saint-Claude une fois par semaine. Les frais peuvent être portés à votre compte en fiducie.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, les services de coiffure ne sont présentement pas disponibles.*

## Compagnons

Certains clients font appel aux services de compagnons avec lesquels ils peuvent faire des promenades à pied ou en voiture, des courses et des visites, jouer à des jeux, etc. Ce service s'avère particulièrement utile pour ceux qui prennent plaisir à avoir des fréquentations régulières, se sentent seuls ou ceux qui ont tout simplement besoin de compagnie de temps à autre. Les compagnons passent d'une demie à une heure par jour avec les clients, à raison de deux ou trois fois par semaine.

Pour se prévaloir de ce service, veuillez communiquer avec la Responsable de l'établissement. Les frais seront portés à votre compte en fiducie.

## Échantillons et radiographies

Un technologue de laboratoire se rend régulièrement auprès des clients de l'Unité des soins transitoires pour recueillir des échantillons de sang. Pour des radiographies ou pour des tests plus approfondis, les clients seront transférés au centre de santé le plus approprié. Les clients sont responsables des frais de transport.

## Entretien des fauteuils roulants et des marchettes

Le Centre de santé St. Claude Health Centre retient les services d'une compagnie spécialisée pour l'entretien préventif annuel des

fauteuils roulants et des marchettes. L'entretien préventif des fauteuils roulants et des marchettes consiste à vérifier l'intégrité du rembourrage, des coussinets, des freins et autres pièces mobiles et d'effectuer les réparations ou ajustements nécessaires pour faire en sorte que l'utilisation de cet équipement ne pose aucun danger pour l'utilisateur.

Les clients sont responsables des frais d'entretien et de réparation de leurs fauteuils roulants et de leurs marchettes.

## Entretien ménager

Notre personnel verra à ce que votre chambre soit toujours propre et à ce qu'il fasse bon y vivre. Nous procéderons à un grand ménage une fois l'an. Si vous avez l'intention d'emporter des articles personnels de la maison (plantes artificielles, ornements, etc.), nous vous demandons de vous assurer qu'ils soient en bon état et propres. Nous en assurerons l'entretien au besoin par la suite. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Superviseure – Entretien ménager et Buanderie.

## Fourgonnette communautaire

La fourgonnette communautaire de Saint-Claude et Haywood peut être réservée à l'avance par les familles des clients qui nécessitent un transport adapté.

- Un seul passager : 14 \$
- Deux passagers et plus : 7 \$

A ceci, il faut ajouter :

- 13 \$ pour chaque heure d'attente
- 0,55 \$ le kilomètre aller-retour

Il n'y a aucun frais de kilométrage à l'intérieur des limites du Village de Saint-Claude.

# Loisirs

Le programme de loisirs tient compte des besoins et des capacités de chacun de nos clients. Nous organisons des activités pour les petits et grands groupes ainsi que des activités individuelles. Un calendrier mensuel des activités est affiché dans chaque chambre.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, certaines activités ne sont présentement pas disponibles afin que nous puissions respecter les règles de distanciation sociale et les mesures de prévention et de contrôle des infections.*

Les clients en attente de placement dans l'Unité des soins transitoires peuvent participer aux activités.

Un calendrier mensuel des activités est également affiché sur le mur en face du poste des infirmières de l'Unité des soins transitoires ; votre famille peut en demander une copie pour apporter à la maison.

La plupart des activités ont lieu dans la salle à manger du Pavillon. Nos clients, leurs amis et les membres de leur famille peuvent se procurer du matériel d'activités dans l'entrepôt dans la salle à manger du Pavillon.

Voici les activités au programme :

Activités inter-générationnelles : Divers groupes d'enfants visitent le Centre de santé Saint-Claude Health Centre pour y jouer à des jeux, faire du bricolage et divertir les clients. Nous accueillons notamment les groupes suivants : groupes préscolaires, classes de la maternelle et du primaire et bénévoles en herbe.

Activités spéciales : Diverses activités spéciales ont lieu au cours de l'année, notamment : journée des animaux de compagnie, journée des bébés, journée des aînés, Festival du voyageur et mini-olympiques. Consultez le calendrier pour connaître l'horaire des activités.

Anniversaires de naissance : À l'occasion de votre anniversaire de naissance, nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos demandes spéciales.

Ateliers de bricolage : Nos clients commencent souvent leurs projets avec l'aide d'un membre du personnel, puis les terminent à leur propre rythme. La nature des projets varie selon la saison et l'occasion ; par exemple : confection et décoration de paniers pour Pâques, confection de maisons en pain d'épices, décoration de citrouilles. Nous faisons également de la peinture, des travaux sur bois et de la décoration florale.

Si un de vos amis ou membre de votre famille possède un talent particulier, nous vous invitons à nous le présenter.

Bingo : Le bingo a lieu tous les vendredis, de 14 h 30 à 15 h 30. Des bénévoles sont à la disposition des joueurs qui ont besoin d'aide ou qui ne peuvent plus participer activement au jeu.

Boulangerie et pâtisserie : Nous préparons des gâteaux (ou nous les décorons seulement), des petits pains, des biscuits, des tartes et autres gâteries !

Boutique pour dames : Des membres du personnel et des bénévoles font les ongles de nos clientes. Les clientes choisissent ensuite la couleur de vernis qui leur plaît.

Correspondance : Des bénévoles ou des membres du personnel peuvent vous aider à écrire à un ami ou à un membre de votre famille.

Décoration : Les clients confectionnent des décorations pour différentes occasions avec l'aide de bénévoles. Les amis et membres des familles sont invités à se joindre à cette activité. Les décorations confectionnées à la maison sont également acceptées.

Divertissement : Des musiciens de Saint-Claude et des environs donnent des spectacles régulièrement au cours de l'année.

Expositions : De nombreuses expositions et démonstrations sont prévues au cours de l'année : fleurs, bricolage, faune, travail sur bois, plantes artificielles, poupées, jouets, filage de la laine, tissage, courtepointe et autres. Toute personne ayant des projets susceptibles d'intéresser nos clients peut communiquer avec le service des activités récréatives pour fixer une date d'exposition ou de démonstration.

Films : On présente régulièrement des films dans la salle de séjour.

Horticulture : Les clients participent à la préparation d'un petit potager au printemps.

Je me souviens : Un petit groupe de clients se réunit au moins une fois par mois pour se remémorer le «bon vieux temps» par le biais d'un jeu ou d'une discussion libre.

Jeux : Les clients peuvent jouer à des jeux avec des membres du personnel, des bénévoles et des membres de leur famille, notamment : Cartes, *cribbage*, mini-golf, jeu de galets, fléchettes, poches, Tic Tac Toe, jeux-questionnaires, Serpents et échelles, quilles, curling, fers à cheval, lancer de l'anneau, casse-tête, Jenga, Frustration et plusieurs autres.

Parties de cartes et autres jeux : Nous jouons régulièrement aux cartes et toutes sortes d'autres jeux.

Petits travaux : Les clients qui veulent meubler leur temps libre en effectuant de petits travaux peuvent mettre le couvert, plier des vêtements, peler des pommes de terre ou autres légumes, plier des feuillets ou des lettres, balayer le plancher, etc. L'été, ils peuvent couper des haricots, écosser des pois et éplucher des épis de maïs.

Repas du mois : Une fois par mois, les clients décident du menu, préparent le repas et mangent ensemble.

Séances de conditionnement physique : Des séances de conditionnement physique ont lieu tous les jours. Tous peuvent y participer car on exécute les mouvements en position assise.

Soirée «pub» : Une fois par mois, les clients se rencontrent pour jouer à des jeux, prendre une bière non-alcoolisée ou une boisson gazeuse et grignoter du popcorn.

Sorties : Lorsque la température le permet, les clients font toutes sortes de sorties : Ils peuvent visiter un musée, des jardins ou une ferme, aller magasiner ou à la foire, assister à une exposition, faire une promenade en voiture, se rendre au magasin à pied, etc. Toute personne qui le désire peut les accompagner.

Stimulation des sens : Une rencontre individuelle avec ceux qui ont des difficultés cognitives. C'est un moyen de stimuler les sens et de fournir une occasion de socialisation.

## Massothérapie

Une massothérapeute autorisée offre ses services au Centre de bien-être St. Claude & Haywood. Clients et familles doivent prendre rendez-vous eux-mêmes et sont responsables des coûts qui y sont associés.

La massothérapeute s'appelle Cindy Robinson et vous pouvez la rejoindre au 204-479-5977.

## Musicothérapie

Un musicothérapeute autorisé vient au Centre de santé Saint-Claude Health Centre à tous les deux lundis en après-midi. Le thérapeute offre les services suivants :

- Musique de divertissement destinée aux grands groupes qui favorise la participation ;
- Musique thérapeutique destinée à de petits groupes et qui met l'accent sur l'amélioration et la stimulation des aptitudes sociales, émotives, cognitives et physiques des clients.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, les séances de musicothérapie ont lieu à l'aide de la technologie virtuelle.*

De plus, avec l'aide du musicothérapeute, les préposés aux activités organisent :

- Des chansons à répondre au rythme d'instruments à percussion ;
- Des séances musicales individuelles dans les chambres des clients ;
- Des activités de stimulation musicale intégrées spontanément à diverses activités.

## Numéros de téléphone

Numéro général                                      379-2211  
Téléphone sans-fil pour clients      379-2211, poste 2233

Les clients peuvent utiliser le téléphone sans-fil pour recevoir des appels et faire des appels locaux. Pour les appels interurbains, les clients doivent avoir une carte d'appel émise par un fournisseur d'interurbains (BellMTS ou autre) ou une carte prépayée.

## Pharmacie

Les services de pharmacie sont offerts par l'entremise de la Pharmacie Notre-Dame-de-Lourdes. La pharmacienne visite régulièrement le Centre de santé Saint-Claude Health Centre et peut être consultée par les clients. Les médicaments prescrits sont couverts par Pharmacare et sont payés directement par Santé Manitoba..

## Programme de la pastorale

Les familles et les amis des clients sont invités à participer en tout temps aux activités de la pastorale.

Messe : La messe a généralement lieu une fois par semaine au Pavillon selon la disponibilité du prêtre assigné à la paroisse.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, nous ne sommes en mesure que d'offrir la messe télévisée.*

Communions : La communion est donnée à toutes les semaines à nos clients catholiques par une sœur des Filles de la Croix.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, la communion ne peut être donnée.*

Confession : Les clients peuvent recevoir le Sacrement de la réconciliation sur demande.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, le Sacrement de la réconciliation ne peut avoir que dans l'abri.*

Chapelet : Le chapelet est récité à tous les jours au salon du Pavillon.

Sacrement des malades : Le Sacrement des malades est administré annuellement à tous nos clients de religion catholique, et sur demande.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, le Sacrement des malades n'est disponible que sur demande et doit avoir lieu dans l'abri. Nous pouvons faire exception à cette règle pour un client en fin de vie qui ne peut recevoir le Sacrement que dans sa chambre.*

Les clients de religions autres que catholique peuvent, à leur gré, avoir recours aux services d'un guide spirituel de leur choix.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, ces visites doivent avoir lieu dans l'abri.*

## Sécurité

Exercices d'incendie : Des exercices d'incendie ont lieu régulièrement pour faire en sorte que le personnel soit adéquatement préparé en cas d'urgence. Un plan d'évacuation et de prévention des incendies a été adopté pour assurer la sécurité



du personnel et des clients. Les mesures à prendre en cas d'urgence sont affichées en français et en anglais dans toutes les chambres. Les clients sont avisés de ce qu'ils doivent faire pendant un exercice d'incendie. Les clients sont informés de la tenue d'un exercice d'évacuation.

Systeme Wanderguard/Code Alert : Pour assurer la sécurité de nos clients, nous disposons d'un système de sécurité qui permet la surveillance continue des clients qui ont tendance à s'égarer. L'émetteur doit être loué. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'infirmière.

Tabagisme : Le Centre de santé Saint-Claude est un établissement sans fumée pour tous ses clients, visiteurs et membres du personnel. Il est cependant permis de fumer à l'extérieur, derrière le garage à l'arrière du Pavillon. L'usage du tabac des clients-fumeurs sera évalué à l'admission, annuellement et au besoin. La responsabilité d'aider et/ou de superviser le client-fumeur relève de la famille du client. Le Centre de santé Saint-Claude n'est aucunement responsable de ces fonctions. Il est également possible de faire appel à un compagnon rémunéré pour aider et/ou superviser le client. Les clients qui désirent arrêter de fumer peuvent avoir accès à des moyens anti-tabagisme.

## Services d'entretien technique

Nous nous appliquons à créer un milieu à la fois agréable et confortable, qui favorise le bien-être des clients. Veuillez aviser l'infirmière si des réparations doivent être faites dans votre chambre.

Nous pouvons effectuer des réparations d'ordre mineur sur vos effets personnels ; toutefois, les réparations d'ordre majeur relèvent de votre responsabilité.

En cas de problème ou d'inquiétude au sujet des services d'entretien, adressez-vous à la Responsable des installations.

## Services financiers

Compte en fiducie : Le Centre de santé Saint-Claude Health Centre dispose d'un petit système interne d'opérations bancaires à l'usage des clients.

Nous encourageons nos clients en attente de placement à ouvrir un compte en fiducie. Ceci permet au client de retirer rapidement de petites sommes d'argent et à l'Administration de payer en son nom certains services comme ceux offerts par la coiffeuse.

Nous vous suggérons de garder autour de 100 \$ dans votre compte. Un relevé de compte démontrant vos transactions financières vous sera transmis à tous les mois. Il n'y a pas de frais pour l'ouverture d'un compte en fiducie.

Frais de résidence : Au moment de votre admission, vous ou votre représentant devrez vous présenter au bureau de l'Administration. Assurez-vous d'avoir avec vous votre avis de cotisation de Revenu Canada pour l'année précédente. Les frais de résidence mensuels sont payables à l'Administration le premier jour du mois. Des virements automatiques peuvent être effectués auprès de l'institution financière de votre choix.

Un relevé annuel pour fins d'impôt vous sera envoyé par la poste. Si vous avez besoin d'aide concernant les services financiers, n'hésitez pas à communiquer avec l'Adjointe administrative.

Veillez prendre note que, lorsqu'un client est admis aux soins actifs d'un autre centre hospitalier, les frais d'hébergement sont exigibles pour les cinq (5) premiers jours alors que son lit lui est réservé.

## Services sociaux

L'effectif du Centre de santé Saint-Claude Health Centre comprend plusieurs professionnels qualifiés pour vous aider, vous et votre famille, à vous adapter aux divers changements qui peuvent survenir dans votre vie, y compris les problèmes de santé, la perte d'un être cher et la perte d'autonomie.

L'infirmière peut vous aider à faire face aux changements, à la solitude, à la dépression, à la maladie et à la mort. Notre équipe peut également vous aider à réduire votre niveau de stress, à vous détendre et à conserver votre indépendance. Ces professionnels sont là pour vous écouter, vous fournir des conseils, sensibiliser votre famille et organiser des séances de counselling destinées à votre famille et à vous-même.

L'infirmière peut également vous fournir des renseignements importants sur votre état de santé et sur vos médicaments.

## Soins des pieds

Le personnel infirmier se chargera des soins élémentaires de vos pieds. Un service approfondi privé est à votre disposition : soins des pieds, évaluation et référence à un spécialiste au besoin (médecin, podiatre, etc.). Les coûts associés à ce service peuvent être payés à travers votre compte en fiducie.

## Soins infirmiers

Un effectif d'infirmières autorisées, d'infirmières psychiatriques autorisées, d'infirmières auxiliaires autorisées et d'aides aux soins infirmiers assurent la prestation de soins infirmiers 24 heures sur 24. Le personnel infirmier reçoit une formation continue dans le domaine des soins gériatriques. Nous offrons tout un éventail de services, notamment dans les domaines suivants : préservation et promotion de la santé, prévention des maladies, réadaptation et soins à l'intention des malades en phase terminale.

## Soins médicaux

Vous serez sous les soins de l'un ou l'autre de nos prestataires de soins médicaux.

Les prestataires de soins médicaux visitent régulièrement les clients. Les familles qui souhaitent les rencontrer peuvent en

parler avec l’infirmière ou encore prendre rendez-vous avec eux à la Clinique.

Nos clients bénéficient également de soins d’urgence grâce à la présence d’un médecin de garde et de membres du personnel infirmier 24 heures sur 24. Si vous devez être admis dans un établissement de soins actifs, vous serez transféré au centre le plus approprié à votre état.

Veillez informer l’infirmière de vos rendez-vous avec des spécialistes et confirmer avec ces derniers que votre prestataire de soins médicaux au Centre de santé St. Claude Health Centre est au courant de ses recommandations et du suivi nécessaire.

## Visites

Nous encourageons fortement les visites car elles représentent une source importante d’interaction et de stimulation qui procurent beaucoup de satisfaction aux clients.

Les enfants sont les bienvenus mais les tout-petits doivent être surveillés en tout temps par un adulte.

Des espaces à l’extérieur sont également disponibles pour les clients et les visiteurs.

Il est à noter que l’infirmière en chef peut décider de limiter les heures de visite dans les cas de clients gravement malades.

*En raison de la pandémie de la COVID-19, les visites sont limitées.*

*Deux soignants désignés au plus par client peuvent visiter le client dans sa chambre, un à la fois et pour une durée illimitée pendant les heures de visites. Les heures de visites à l’intérieur sont :*

*Lundi au vendredi      9 h 30 à 11 h 15  
   13 h 30 à 16 h*

*Samedi, dimanche et congés fériés  
13 h 30 à 16 h*

*Les visites générales ont lieu dans l'abri pour les visites. Ces visites doivent être réservées en ligne. Elles sont d'une durée de 40 minutes et peuvent avoir lieu aux jours et heures suivants (à l'exception des congés fériés) :*

*Lundi 9 h 30 à 16 h  
Mardi 9 h 30 à 16 h  
Mercredi 14 h à 20 h 30  
Jeudi 9 h 30 à 16 h  
Vendredi 9 h 30 à 16 h  
Samedi 9 h 30 à 16 h  
Sunday 9 h 30 à 16 h*

## WiFi

L'accès à un réseau WiFi est disponible. Notre personnel des activités récréatives peut vous aider à effectuer des visites virtuelles lorsque les visites en personnes ne sont pas possibles.

## Dispositifs de contention

Le Centre de santé Saint-Claude Health Centre s'efforce de créer un milieu sans contrainte et notre objectif est de minimiser l'utilisation de dispositifs de contention. Ces derniers ne doivent être utilisés qu'en cas de risque élevé de blessures. De plus, ils ne doivent être utilisés qu'après que les autres moyens de promotion de la sécurité et du confort ont été explorés, mis à l'essai et épuisés.

S'il devient nécessaire d'utiliser un dispositif de contention, nous communiquerons avec vous et les membres de votre famille pour passer en revue l'évaluation initiale et le plan de soins. Tout client auquel on impose un dispositif de contention fera l'objet

d'une surveillance étroite et d'une évaluation de sa sécurité et de son confort.

## Environnement sans parfum

Southern Health-Santé Sud promouvoit un environnement sain pour ses employés, médecins, bénévoles, clients et visiteurs, et ce, dans tous ses établissements.

Nous vous demandons de ne pas utiliser de produits parfumés tels que parfums, eaux de cologne, lotions après-rasage, lotions pour le corps, poudres, déodorants, produits pour les cheveux, tabac, assouplissants pour vêtements, produits de nettoyage, assainisseurs d'air et fleurs particulièrement fragrances.

## Mauvais traitements

Aucun mauvais traitement, qu'il soit d'ordre physique, sexuel, psychologique, émotif ou financier, ne sera toléré.

Si vous subissez de mauvais traitements ou si vous êtes témoin d'un comportement abusif, veuillez adopter les mesures suivantes :

1. Veillez à la sécurité de la victime en communiquant immédiatement avec l'infirmière.
2. Soumettez un rapport à l'infirmière OU
3. Communiquez avec le  
Bureau de protection des personnes recevant des soins  
300, rue Carlton  
Winnipeg, MB R3B 3M9  
Appels sans frais : 1-866-440-6366  
Ligne sans frais pour malentendants : 1-800-855-0511

4. Vous pouvez également communiquer avec la  
Ligne d'aide pour personnes âgées  
945-1884  
1-888-896-7183

## Plaintes et inquiétudes

Les plaintes ou préoccupations peuvent porter sur tout aspect des soins ou des services offerts par l'établissement aux clients, à leurs familles, aux membres de la communauté, aux membres du personnel et aux autres personnes concernées.

Le traitement des plaintes sera prompt et axé sur le bien-être des clients.

- Les problèmes d'ordre mineur devraient être résolus par le personnel le plus près possible de leur source. La personne la plus apte à résoudre ce genre de problème pourrait être un employé ou un gestionnaire/superviseur.
- Les problèmes plus sérieux qui ne peuvent être résolus par un employé ou un gestionnaire/superviseur seront portés à l'attention de la Responsable de l'établissement.
- Toute plainte ou question visant un mauvais traitement sera acheminée au Bureau de protection des personnes recevant des soins.

## Programme de prévention des chutes

Le programme de prévention des chutes a été mis sur pied pour évaluer à l'avance votre risque de chutes afin que vous et votre famille puissiez prendre les mesures nécessaires pour réduire votre risque de chutes.

Malheureusement, nous ne pouvons prévenir toutes les chutes mais, avec votre collaboration, nous sommes confiants que nous

pourrons vous aider à être en meilleure santé, plus autonome et en sécurité et que nous pourrons minimiser la gravité des blessures que vous pourriez subir si vous tombiez.

Nous collaborerons avec vous pour assurer votre sécurité et votre bien-être. Nous vous encouragerons à contribuer le plus possible aux soins qui vous seront prodigués et aux activités qui vous seront proposées. Nous avons pour but de maintenir non seulement le tonus de vos muscles mais votre autonomie et votre bien-être général ce qui, en soi, aide à prévenir les chutes.

Un membre de notre personnel infirmier évaluera votre risque de chutes puis entamera une discussion avec vous sur les mesures à prendre pour réduire le risque de chutes et minimiser la gravité des blessures que vous pourriez subir si vous tombiez.

Si votre risque de chutes est élevé, un logo comportant une étoile filante sera utilisé pour rappeler au personnel que des précautions sont nécessaires.

## Programme de prévention des infections

Le Centre de santé Saint-Claude Health Centre dispose d'un programme dynamique de lutte contre les infections axé sur la prévention.

### Immunisation

Le vaccin antipneumococcique vous sera offert lors de votre admission pourvu que vous ne l'ayez pas reçu dans les cinq années précédentes.

Le vaccin contre la grippe est offert et administré annuellement. Nous encourageons nos clients et les membres de notre personnel à recevoir ce vaccin.



## Lavage des mains

L'hygiène des mains est la mesure la plus importante de prévenir la transmission des bactéries et la propagation des infections.

Se laver les mains avec de l'eau et du savon :

- Lorsque nos mains ont l'air sales
- Après avoir été aux toilettes

Se laver les mains avec un nettoyant à base d'alcool :

- Avant et après les repas
- Avant et après les activités en groupe

## Trousse de soins des ongles

Santé Manitoba exige que chaque client possède sa propre trousse de soins des ongles (deux coupe-ongles – un grand et un petit). Le Centre de santé St. Claude Health Centre peut vous fournir une trousse à prix modique ou un membre de votre famille peut se charge de vous en acheter une.

## Quitter une chambre de façon permanente

Une fois qu'un client quitte sa chambre de façon permanente, nous nous attendons à ce que tous les vêtements et effets personnels du client en soient retirés le premier jour ouvrable suivant le départ.

## Respect au travail

Southern Health-Santé Sud s'engage à créer et à maintenir un lieu de travail vivant, sain, sécuritaire et bienveillant pour son personnel et ses bénévoles. Pour ce faire, tous les membres du personnel et les bénévoles seront traités avec respect, honnêteté et dignité.

Un lieu de travail où règne le respect favorise le bien-être physique, psychologique et social de tous les membres du personnel et des bénévoles. C'est un lieu où :

- Les employés sont valorisés ;
- La politesse et la courtoisie sont présentes dans toutes formes de communication ;
- Les gens sont traités de la façon dont ils le veulent ;
- Les conflits sont abordés de façon positive et respectueuse ; et
- Les comportements irrespectueux, le harcèlement et la violence ne sont pas tolérés.

## *Safe Client Handling & Injury Prevention Program (SCHIPP)*

Ce programme a pour but d'assurer la sécurité des clients et du personnel lorsqu'un client a besoin d'être replacé dans son lit, a besoin d'aide pour marcher ou s'asseoir dans son fauteuil roulant. Notre personnel et/ou l'ergothérapeute déterminera le genre d'aide dont un client a besoin selon ce que le client est en mesure de faire lui-même. Notre personnel est tenu de se conformer aux lignes directrices du programme.

Dispositifs mécaniques de levage : Selon la politique provinciale en matière de soins prolongés

- Le client doit faire l'achat de deux (2) toiles.
- Le nom du client ainsi que la date de réception doivent être affixés sur chaque toile.
- Si une toile démontre des signes d'usure, est effilochée ou déchirée, il est interdit de s'en servir.
- Les toiles ne seront pas renforcées ou réparées.
- Le personnel de la buanderie effectue et documente une inspection mensuelle de toutes les toiles.

Glissières : Les glissières sont utilisées pour aider nos clients qui ont de la difficulté à se déplacer dans leur lit. Notre personnel infirmier sera en mesure de déterminer si vous en avez besoin.

Dans sa directive en matière de responsabilité quant au paiement des produits et services fournis aux clients en attente de placement, Santé Manitoba considère qu'une glissière est réservée à l'usage exclusif du client et que, par conséquent, le client est responsable d'en défrayer le coût.

Ergothérapie : L'ergothérapeute vient au Centre de santé Saint-Claude Health Centre à toutes les deux semaines et conçoit des programmes de locomotion et d'exercices qui sont appliqués tout au long de la semaine par le personnel infirmier et les préposés aux activités récréatives.

Pour vous aider à conserver votre indépendance le plus longtemps possible, nous vous suggérerons de faire l'acquisition d'aides ambulatoires, d'aides fonctionnelles et de vêtements adaptés à vos besoins personnels.

Appareils de locomotion : De plus en plus de clients utilisent un fauteuil motorisé ou un triporteur électrique, de préférence aux traditionnels appareils manuels. Nous autorisons l'utilisation d'appareils de locomotion pourvu qu'elle soit recommandée par un ergothérapeute. Veuillez prendre note qu'il vous incombe d'assurer l'entretien du recouvrement et des pièces électriques et mécaniques de l'appareil.

Accessoires de locomotion : Plusieurs clients utilisent des fauteuils roulants, des marchettes, des cannes et autres de façon à garder le plus d'indépendance possible. Nous vous recommandons d'étiqueter tous vos accessoires.

Certains clients optent d'essayer certains de ces accessoires avant d'en faire l'achat. Le Centre de santé Saint-Claude Health Centre est en mesure de vous en prêter bon nombre pour une courte période de temps ; par exemple, un mois.

Les clients sont responsables de l'achat ou de la location des accessoires de locomotion.

Pour en assurer le bon fonctionnement, pour vous et pour ceux qui vous entourent, nous vous recommandons l'entretien annuel des

accessoires de locomotion. La compagnie *Wheelchair Repairs Solutions* se rend au Centre de santé St. Claude Health Centre une fois l'an pour offrir ce service à un faible coût qui peut être défrayé à même votre compte en fiducie.